Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

inspection académique
Indre

académie
d'Orléans-Tours

éducation
nationale

Le Blanc, le Mercredi 07 octobre 2009

Note à l'attention de

Mesdames, Messieurs les Directeurs d'école
Mesdames, Messieurs les Enseignants
de la circonscription du Blanc

Objet : note de service n°4
Référence : nds4/2009-2010

Inspection de l'Education

Circonscription pédagogique du BLANC

Dossier suivi par
Isabelle Pottier
Tél. 02 54 37 00 50
Fax 02 54 28 51 29
ce.ien36lb
@ac-orleans-tours.fr

8 rue Giraudoux
36300 LE BLANC

Note de service n°4 / 2009 – 2010
Animations pédagogiques

Cette note est téléchargeable sur le site Internet de la circonscription, outil régulièrement mis à jour où vous trouverez ressources administratives et pédagogiques, à lire ou à télécharger.
N'hésitez pas à le consulter à cette adresse : http://circ36-le-blanc.tice.ac-orleans-tours.fr

---

Pour la seconde année, le programme d'animations pédagogiques est harmonisé à l'échelle du département selon un plan pluriannuel. En 2009/2010, l'accent est plus particulièrement mis sur l'aide personnalisée.
Afin de rendre plus lisible cette note, vous y trouverez un calendrier sous forme de tableau (animations obligatoires en gris) et un guide plus détaillé permettant à chaque enseignant de connaître contenus obligatoires et optionnels.

Répartition territoriale :

- Les enseignants des secteurs des collèges du Blanc de Tournon St Martin et de St Benoît du Sault participent aux animations ayant lieu dans la ville du Blanc.
- Les enseignants des secteurs des collèges de Châteauroux, Buzançais, Châtillon sur Indre et St Gaultier participent aux animations ayant lieu dans la ville de Buzançais.

Dates	Maternelle	Cycle 2	Cycle 3
07/10/2009	Espace culturel rural de Brenne (écomusée du Blanc)		
21/10/2009	Conférence M-T Zerbato-Poudou « Graphisme et écriture » Lycée Blaise Pascal Châteauroux		

18/11/2009	Aide personnalisée (suivie de 3 heures obligatoires en autonomie) Le Blanc : cinéma Studio République		
25/11/2009		HIDA et pratique artistique R. Janvoie Buzançais	
02/12/2009	« Ecole et cinéma » cinéma Appolo Châteauroux		
09/12/2009	Cinématernelle (Châteauroux)	Athlétisme (Le Blanc)	
16/12/2009		HIDA et pratique artistique Le Blanc	EPS : orientation Le Blanc
13/01/2010	Pratique artistique Buzançais Maternelle La Garenne		EPS : orientation Buzançais
20/01/2009	Pratique artistique Le Blanc Maternelle G. Sand	Athlétisme (Buzançais)	LV Buzançais Ecole R. Janvoie
03/02/2010		LV Le Blanc Ecole J. Ferry	Lecture compréhension Le Blanc Ecole V. Haute
24/02/2010		LV Buzançais Ecole R. Janvoie	
03/03/2010	Evaluation en maternelle (Buzançais et Le Blanc)		
17/03/2010			Evaluation CM2 et PPRE de passage (enseignants de CM1 et de CM2)
02/06/2010		Evaluation CE1 (enseignants de CE1 et de CE2)	

Répartition des 18 heures d'animation pédagogique

1) Animations pédagogiques obligatoires à contenu départemental 12 heures :
Tous les cycles et tous les personnels :
6 heures sur l'aide personnalisée réparties en une animation de 3 heures au Blanc et 3 heures en autonomie à l'école (exploitation de la précédente animation).

Maternelle :
Pratique artistique (3 heures)
Evaluation (3 heures)

Cycle 2 :
Histoire des Arts et pratique artistique (3 heures)
EPS : athlétisme (3 heures)

Cycle 3 :
Langue Vivante secteur Buzançais (3 heures) et lecture compréhension pour le secteur du Blanc (3 heures)
EPS : orientation (3 heures)

Cas particuliers :

Cas des enseignants de CE1 et de CE2 :
En sus des 12 heures d'animation à contenu départemental, participation obligatoire à l'animation évaluation CE1 et 3 heures au choix.

Cas des enseignants de CM1 et de CM2 :
En sus des 12 heures d'animation à contenu départemental, participation obligatoire à l'animation évaluation CM2 et PPRE de passage et 3 heures au choix.

Cas des enseignants des écoles du dispositif « Ecoles Numériques rurales » :
Animations spécifiques liées à ce nouveau matériel pour la totalité des heures.
Afin de ne pas pénaliser ces collègues, les 6 heures d'aide personnalisée leur seront dispensées dans le cadre du plan de formation continue.

Programme d'animation des autres personnels :

- CLIS et personnels des RASED : sur la base du volontariat, dans le cadre de l'organisation des 108 heures (CF B.O. Du 27 août 2009), inscription préalable auprès du secrétariat.
  NB : animation CLIS à Châteauroux les 25/11 et 09/12 (problématique de l'évaluation diagnostique)
- ZIL, Brigades, services partagés : choix d'un seul cycle pour le programme de l'année à communiquer au secrétariat pour le 10 novembre.

2) Animations pédagogiques optionnelles pour un total de 6 heures (inscription obligatoire) :

- La participation aux différentes classes (architecture,patrimoine, projets environnement...) ainsi qu'aux réunions liées aux actions « espace culturel rural », « culture école » et aux animations liées à « cinématernelle », « école et cinéma » ou encore « Journée d'information à Chambord »: décompte forfaitaire de 3 heures plafonnées.
- Une animation Langue Vivante pour les CP/CE1
- Une animation TICE en maternelle (date et lieu à déterminer)
- Une animation ASH parmi : accueil d'un enfant handicapé en classe (03/02), troubles envahissants du développement (05/05)et prise en charge des déficients auditifs (10/03). Ces animations auront lieu principalement à Châteauroux.

Des temps spécifiques peuvent être consacrés à la prise en compte des apports des animations dans les projets d'école ou encore à la mise en place d'un projet lié au territoire, à des ressources locales, et/ou intégrant l'éducation au développement durable (l'équipe est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches).

Les maîtres de CM2 qui mettront en place des PPRE de passage avec échanges de pratiques 1er /2nd degré, pourront compter un forfait de 3 heures au titre de l'année 2009/10 ou 2010/2011.

La participation aux heures d'information syndicale sur temps de travail est à décompter au titre des animations en autonomie.

Pour tous les enseignants :

Il est possible de participer au delà des 18 heures réglementaires, ces heures seront décomptées, le cas échéant, dans le cadre des 60 heures si celles-ci n'étaient pas effectives.

Les heures d'animation pédagogique sont à reporter sur la fiche individuelle « 108 heures » à tenir à disposition de l'IEN à l'école.

Un descriptif sera mis en ligne sur le site de la circonscription une quinzaine de jours avant chaque animation pour en préciser les modalités (intervenants, contenus, lieux, horaires...).

Les absences aux animations pédagogiques, temps de service réglementaire, devront être justifiées par écrit auprès de l'IEN.

Jean-François Lévêque
IEN Le Blanc